



4, place de l'Église
92500 Rueil-Malmaison
contact@rueilcommercesplus.com
www.rueilcommercesplus.com

Jeu Concours « C'est la rentrée chez vos commerçants »

Règlement du Jeu :

Objet :

Disposer d'un règlement pour un jeu concours, sous forme de tickets à gratter, intitulé « C'est la rentrée chez vos commerçants » organisé par l'association Rueil Commerces Plus du samedi 13 septembre au samedi 27 septembre 2025 à Rueil-Malmaison.



Article 1 :

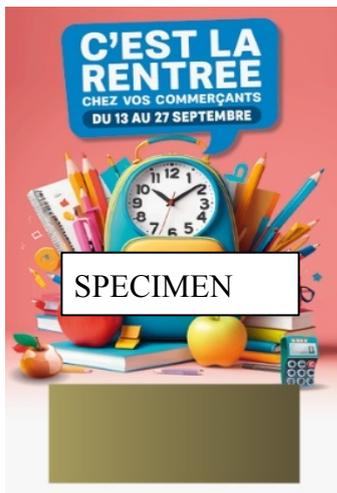
L'association Rueil Commerces Plus organise à partir du samedi 13 septembre un jeu- concours sous forme de tickets à gratter ouvert à toute personne majeure.

Pour participer, il vous suffit de vous rendre chez vos commerçants et artisans adhérents à l'association Rueil Commerces Plus entre le 13 et le 27 septembre ou de vous présenter sur le stand Rueil Commerces Plus situé Place de l'Église à Rueil-Malmaison à l'occasion de la journée du commerce le 13 septembre 2025.

Article 2 :

Les tickets à gratter sont délivrés sans conditions d'achat, à toutes personnes majeures dans la limite d'un ticket par jour et des stocks disponibles, chez les commerçants, artisans et prestataires de services adhérents à l'association Rueil Commerces Plus et participant à l'opération ou sur le stand de l'association le 13 septembre 2025. Liste disponible sur www.rueilcommercesplus.com

Le ticket indiquera immédiatement, après grattage de la zone si le joueur a perdu ou a gagné et quel gain il remporte.



Les membres de l'association, le 13 septembre sur le stand ou le commerçant, artisan ou prestataires de services dans son établissement entre le 13 et le 27 septembre vous remettront un ticket à gratter.

Deux options possibles le jour de la Journée du commerce en grattant un ticket sur le stand Rueil Commerces Plus :

- le ticket est perdant, vous pouvez tenter votre chance en vous rendant dans un commerce participant à l'opération (cf liste des adhérents sur le site www.rueilcommercesplus.com)
- le ticket est gagnant : il est inscrit « Bravo vous remportez un lot surprise à retirer sur le stand Rueil Commerces Plus le 13 septembre ». Un des membres de l'association présent sur le stand vous remettra un cadeau surprise.

Deux options possibles en grattant un ticket entre le 13 et le 27 septembre remis par un commerçant :

- le ticket est perdant, vous pouvez tenter votre chance un autre jour ou aller dans un autre commerce participant à l'opération (cf liste des adhérents sur le site www.rueilcommercesplus.com)
- le ticket est gagnant : il est inscrit « Bravo vous remportez un bon d'achat d'une valeur de 10€ à utiliser chez + « NOM D'UNE ENSEIGNE ». Vous pouvez vous rendre sans attendre dans l'enseigne indiquée sur le ticket pour utiliser le bon de 10€.

La réduction de 10 euros vous sera appliquée par le commerçant sur le montant total de vos achats et sans montant minimum d'achat, en échange de votre ticket gagnant.

Article 3 :

A gagner au grattage :

L'association Rueil Commerces Plus offre à l'occasion de ce jeu de grattage :

- **100 cadeaux surprise à retirer exclusivement sur le stand Rueil Commerces Plus le 13 septembre 2025**
- **100 bons d'achat de 10€ à dépenser chez les adhérents Rueil Commerces Plus mentionnés sur les tickets gagnants soit 1000€ de gain**

Le nombre de gagnant sera fonction du nombre de lot à gagner soit 200 au maximum.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés, ni compensés par leurs valeurs numéraires.

Les bons d'achat ne sont pas fractionnables et doivent être utilisés en une seule fois dans le commerce qui est indiqué sur le ticket si ce dernier est gagnant avant le 31 octobre 2025.

Article 4 :

Le client ayant gagné un ticket d'une valeur de 10€ devra l'utiliser comme moyen de paiement dans le commerce dont le nom est indiqué sur le ticket gagnant (pas de minimum d'achat requis).

Le gagnant pourra se présenter directement chez le commerçant, artisan ou prestataire de services mentionné sur le ticket, pendant les heures d'ouverture de celui-ci, pour utiliser son bon, non fractionnable et utilisable jusqu'au 31 octobre 2025. Pas de monnaie rendue.

Les adresses de tous les adhérents à l'association ainsi que leurs horaires sont indiquées sur le site Rueil Commerces Plus sur www.rueilcommercesplus.com.

Article 5 :

L'association Rueil Commerces Plus s'engage à protéger les données à caractère personnel de tous ses utilisateurs et plus particulièrement depuis la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En participant au jeu « C'est la rentrée chez vos commerçants », vous consentez à ce que vos données soient enregistrées dans un fichier informatisé par l'association Rueil Commerces Plus. Vos données seront conservées pendant une durée de 10 ans. Les informations nominatives collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'Association de Commerçants et Artisans de Rueil Malmaison RUEIL COMMERCES PLUS.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : Association Rueil Commerces Plus – 4, place de l’Eglise - 92500 RUEIL MALMAISON ou par mail à donnees@rueilcommercesplus.com.